

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2023

Absent excusé : PETIT Lionel

La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mme MICHEL Valérie a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Administration générale

➤ **Modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo**

Suite à la présentation de Mr le Maire sur le projet de territoire d'Annonay Rhône Agglo, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

Délibération est prise (5 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions).

➤ **Mise en place vidéo protection – demandes de subventions**

Dans le cadre du projet d'installation d'un dispositif de vidéo protection sur la commune, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Préfecture, du Département, de la Région et de l'EPCI.

Délibération est prise à l'unanimité.

➤ **Renforcement personnel (service technique)**

A compter du 1^{er} mars 2023, un prestataire interviendra pour renforcer l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments. Le conseil municipal vote majoritairement (13 voix pour et 1 abstention) pour cette décision.

➤ **Investissements 2023**

Le conseil municipal acte les grandes lignes du budget investissement pour l'année 2023, à savoir :

- ✓ Goudronnage
- ✓ Porte entrée principale église
- ✓ Mobilier, matériels informatique
- ✓ Réhabilitation salle multi-activités
- ✓ Vidéo protection

Le budget sera voté courant avril.

➤ **Budget Commerce**

Le maire expose au conseil municipal la situation du budget annexe commerce.

COMMUNICATION

- Le bulletin municipal sera distribué en fin de semaine 3.
- Dans le cadre du projet de refonte du site internet de la commune, 3 personnes assisteront à une formation qui aura lieu le 7 mars 2023 dans les locaux d'Annonay Rhône Agglo.

SCOLAIRE – VIE ASSOCIATIVE

- **Participation financière des élèves de Talencieux scolarisés à Annonay**
Une convention est signée avec la commune d'Annonay concernant la participation financière pour un élève domicilié à Talencieux et scolarisé en ULIS dans une école publique d'Annonay, à savoir : 626,41 €, pour l'année scolaire 2021/2022.
Délibération est prise à l'unanimité.

URBANISME

- Droit de préemption non retenu concernant :
 - Vente maison (RIVALLIN-RABY/LEONCO-QUEVA), route d'Annonay

BATIMENTS – TRAVAUX

- *Commission de sécurité* : la visite périodique du complexe sportif programmée le 19 janvier 2023 a été reportée à une date ultérieure.
- *Projet réaménagement & extension de la salle multi-activités* : le dossier de permis de construire sera déposé à la fin du mois de janvier.
- Des devis de création et de mise en place de la vidéo protection ont été présentés au conseil municipal. Une décision sera prise prochainement.

La séance est levée à 22h.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 7 mars 2023 à 20h.